Notification Number: 2019/48/F

# Arrêté ministériel relatif aux mesures de prévention de la propagation des dangers sanitaires via le transport par véhicules routiers de suidés vivants

Date received : 06/02/2019

End of Standstill : 20/02/2019

Issue of comments by : Austria

Invocation of the Emergency Procedure : Yes

## Message

Message 001

Communication de la Commission - TRIS/(2019) 00315

Directive (UE) 2015/1535

Notificación - Oznámení - Notifikation - Notifizierung - Teavitamine - Γνωστοποίηση - Notification - Notifica - Pieteikums - Pranešimas - Bejelentés - Notifika - Kennisgeving - Zawiadomienie - Notificação - Hlásenie-Obvestilo - Ilmoitus - Anmälan - Нотификация : 2019/0048/F - Notificare.

No abre el plazo - Nezahajuje odklady - Fristerne indledes ikke - Kein Fristbeginn - Viivituste perioodi ei avata - Καμμία έναρξη προθεσμίας - Does not open the delays - N'ouvre pas de délais - Non fa decorrere la mora - Neietekmē atlikšanu - Atidėjimai nepradedami - Nem nyitja meg a késéseket - Ma' jiftaħx il-perijodi ta' dawmien - Geen termijnbegin - Nie otwiera opóźnień - Não inicia o prazo - Neotvorí oneskorenia - Ne uvaja zamud - Мääräaika ei ala tästä - Inleder ingen frist - Не се предвижда период на прекъсване - Nu deschide perioadele de stagnare - Nu deschide perioadele de stagnare.

(MSG: 201900315.FR)

#### 1. Structured Information Line

MSG 001 IND 2019 0048 F FR 06-02-2019 F NOTIF

#### 2. Member State

F

#### 3. Department Responsible

Direction générale des entreprises – SQUALPI – Bât. Sieyès -Teledoc 151 – 61, Bd Vincent Auriol - 75703 PARIS Cedex 13

d9834.france@finances.gouv.fr

tél: 01 44 97 24 55

#### 3. Originating Department

Direction générale de l'Alimentation Sous-direction de la santé et la protection animales Bureau de la santé animale 251 rue de Vaugirard 75732 PARIS 15

#### 4. Notification Number

2019/0048/F - C00A

#### 5. Title

Arrêté ministériel relatif aux mesures de prévention de la propagation des dangers sanitaires via le transport par véhicules routiers de suidés vivants

#### 6. Products Concerned

Transports de suidés vivants

#### 7. Notification Under Another Act

-

#### 8. Main Content

Les dispositions de ce projet d'arrêté prévoient la mise en œuvre obligatoire de mesures de biosécurité avant, pendant et après le transport de suidés, au départ ou à l'arrivée d'élevage ou d'autres établissements détenant des suidés.

Cela concerne une obligation de nettoyage et désinfection du véhicule, des enregistrements.

Dans certaines circonstances, cela peut inclure des contraintes d'organisation de circulation (exclusion de circulation dans une zone de restriction sanitaire).

#### 9. Brief Statement of Grounds

De nombreux virus ou de bactéries sont transmis aux animaux ou introduits dans les élevages par les véhicules.

Le danger de la peste porcine africaine qui sévit dans de nombreux Etats membres conduit les autorités françaises à prendre des prescriptions réglementaires pour réduire au maximum ce risque sur le territoire national. L'ensemble des véhicules français et provenant d'autres Etats membres doivent respecter ces prescriptions.

#### 10. Reference Documents - Basic Texts

Il n'existe pas de texte de référence

#### 11. Invocation of the Emergency Procedure

Oui

## 12. Grounds for the Emergency

La Peste porcine africaine sévit en Europe depuis 2014 et a fait récemment des progressions importantes sur des longues distances. Les modes de transmission sont à la fois par contacts entre animaux et par des vecteurs animés. Les véhicules de transport d'animaux vivants peuvent être une source de contamination des élevages et des territoires par l'intermédiaire notamment des roues et des extérieurs des camions. La France comme plusieurs autres Etats membres sont traversés par des flux importants de véhicules venant ou revenant de l'Est.

Afin de préserver le statut sanitaire des élevages porcins et des territoires forestiers français, la France veut imposer des mesures de biosécurité lors de cette étape critique, pour tous les véhicules de transport d'animaux vivants à destination ou au départ du territoire national.

# 13. Confidentiality Non

#### 14. Fiscal measures

Non

# 15. Impact assessment

#### 16. TBT and SPS aspects

Aspect OTC

NON - Le projet n'a pas un effet notable sur le commerce international.

Aspect SPS

NON - Le projet n'a pas un effet notable sur le commerce international.

\*\*\*\*\*

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

Fax: +32 229 98043

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu